

# LA CRISE DE L'ÉTAT DE DROIT EN AFRIQUE ET SES CONSÉQUENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES. COMPRENDRE LES TRANSITIONS POLITIQUES EN COURS

**Arsène BEKOLO METEE**

Université de Yaoundé 1,  
Ecole normale supérieure  
677411062 / 657831409  
abekoloùetee@gmail.com

## **Résumé :**

*Les récents coups d'État qui ont marqué l'actualité en Afrique francophone ces derniers temps ont connu une adhésion massive et spontanée des populations. C'est à juste titre qu'on pouvait parler de coup d'État démocratique. Cette réflexion veut établir que la médiocrité des conditions économiques du peuple comme conséquence de la crise de l'État de droit justifie l'urgence des transitions politiques en cours sur le sol africain. Sans se soucier de la légalité constitutionnelle de ceux qui prennent le pouvoir, le démos, au sens grec du terme, est convaincu que sa misère et sa pauvreté portent la marque de la mal gouvernance et la mauvaise répartition des richesses nationales. L'espérance repose sur l'urgence de refaire des règles du jeu politique et des normes de gestion économique satisfaisantes pour tous et non pour un clan qui aspire à s'éterniser au pouvoir malgré les cris des populations.*

**Mots clés :** État, Pouvoir, Démocratie, coup d'État, Peuple

## **Summary:**

*The recent military coups which made headlines in French speaking Africa received massive and spontaneous support from population. It is with confidence that we can talk about a democratic military coups. This word sought/aimed to establish the fact that economic misery of the people as a direct consequence of the state crises justifies the emergent need of political transition on the Africa continent without necessarily considering the constitutional backing on those who sieve power. The "demos" as the greek origin words indicates, is convinced that its misery and poverty are the*

*consequence of poor governance and unequal distribution of wealth. Hope lies within/on the emergency to remake the political game and the norms of satisfactory economic managed for all and not for a particular clan/group which aspires to remain eternally in power despite the cries of the masses.*

**Keys words:** *State, Power, democratic, military coups, people.*

## **Introduction**

Le continent africain est en pleine mutation. Ce changement est perceptible dans le nouveau rapport de force qui lie le peuple africain au reste du monde. Désormais, les choses ne seront plus comme avant. Trois décennies après la conférence de la Baule (1990), le peuple africain s'interroge sur les dividendes de la démocratie. Du coup s'ouvre le débat sur la démocratie procédurale (formelle) et substantielle (réelle). D'un côté, on reconnaît l'évidence d'une avancée notoire avec le vécu des droits civils et politiques suivant le schéma de F. Mitterrand (1990) : « système représentatif, élections libres, multipartisme, liberté de la presse, indépendance de la magistrature, refus de la censure ... ». De l'autre, c'est la mer à boire. L'Etat démocratique procédurale ne parvient pas à satisfaire les droits économiques, sociaux et culturels des peuples. C'est alors que s'ouvre un vent de transition politique d'un autre genre comme c'est le cas au Mali, au Burkina-Faso, au Niger et au Gabon avec la prise du pouvoir par les juntes militaires. Le fait marquant de ces révolutions de palais est l'adhésion massive des populations malgré leur condamnation par l'institutionnelle et la communauté internationale. Comment comprendre cette situation qui, anticonstitutionnelle dans la forme, trouve toute sa légitimité dans le fond et quels sont les nouveaux paradigmes qui s'imposent aujourd'hui pour la stabilité de la gouvernance en Afrique ? Sur la base des catégories de la philosophie politique et morale, et ses références universelles, nous allons établir dans cette réflexion que la médiocrité des gouvernances

en place et ses conséquences au plan socio-économique justifient les transitions politiques en cours sur le sol africain et donnent une légitimité opérationnelle aux récents coups d'État au Mali (14-09-2021), Burkina Faso (30-9-2022), Niger (26-7-2023) et au Gabon (30-8-2023).

## **1 – La crise de l'État de droit et ses manifestations**

Les mutations en cours sur le sol africain nous donnent l'occasion de réfléchir sur la nature et l'autorité de l'État post indépendance. L'observateur averti peut constater que l'État africain est une somme de contradictions et d'incohérences qui en font une machine de production de la misère et de la pauvreté. Cette situation s'explique par le déclassé des normes publiques et la permissivité de la gouvernance.

### ***1.1– Le déclassé des normes publiques de référence***

Nous désignons par normes publiques de référence l'ensemble des lois qui orientent l'action publique ou la gouvernance d'un État. Gouverner un État, c'est faire respecter la loi de sorte que les hors la loi, ceux qui vivent en dehors de la loi, doivent impérativement répondre devant la justice correctionnelle ou coercitive. Du point de vue contractualiste, l'obéissance aux lois conditionne l'expression de la citoyenneté de l'homme, elle est le fondement de la liberté selon l'inscription de Montesquieu (1748, 2019). Ce qui caractérise l'État africain, plus de trois décennies après la conférence de La Baule, c'est la médiocrité politique dont la marque est le déclassé des lois. L'espace public africain s'apparente à une jungle où chacun fait prévaloir librement sa volonté. En Afrique, exception faite de quelques rares États, il est difficile de parler de l'État de droit, symbole vivant de la rationalité politique. Celui-ci, convient-il de le rappeler, avec L. Ayissi (2011, p. 23)

(...) relève d'une rationalité dont on peut déterminer la logique politique. Il peut se définir comme un système institutionnel gouverné par une rationalité construite sur la base des normes publiques de référence dont la fonction est d'encadrer ou de civiliser l'expression des préférences particulières.

L'État de droit repose sur trois piliers : le respect de la hiérarchie des normes ; l'égalité des citoyens devant la loi ; la mise en place de la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Seulement, dans le contexte actuel, en dehors de quelques exceptions comme nous venons de le mentionner plus haut, le respect des normes publiques de référence est subjectif et facultatif. Ce qui prime, pour le législateur et son entourage immédiat, c'est ce qui leur permet de satisfaire leurs préférences appétitives particulières et de s'éterniser au pouvoir. Sur le plan procédural, donc formel, on parle de la « hiérarchie des normes » mais dans la réalité c'est autre chose. La loi, le droit, ce qui est permis, c'est ce qui conforte la position du législateur. Au Cameroun, c'est étonnant de voir qu'après plus d'un quart de siècle, certaines dispositions de la constitution du 18 Janvier 1996, loi fondamentale de la nation, ne sont pas encore appliquées. Le fameux article 66 effraie le législateur ; la décentralisation demeure une vue de l'esprit, on ne parle même pas de la haute cours de justice.

L'égalité des citoyens devant la loi, second pilier de l'État de droit, reste problématique. Sur le plan procédural et juridique tous les citoyens sont égaux devant la loi. Mais, dans la réalité, c'est le choc des contraires qui frappe l'esprit. On se rend facilement compte que les lois sont au service des plus forts. Trasymaque, dans la *République* de Platon (1966, p. 89), montre que les lois sont toujours établies à l'avantage du gouvernement constitué. Dans la société grecque (antique) les hommes libres dominant sur les esclaves ; au moyen-âge, les

seigneurs sur les serfs, à l'époque moderne, la bourgeoisie sur le prolétariat. En Afrique, c'est la bourgeoisie bureaucratique qui opprime le bas peuple. Tous les avantages qu'offre le droit lui appartiennent : évacuations sanitaires, assurance vie, logements et voitures de luxe, congés *etc.* Comme le montre, Karl Marx (1844, 1968, p. 39), le droit est la légitimation de l'injustice. Sous sa plume nous lisons :

Aucun des prétendus droits de l'homme ne dépasse l'homme égoïste, l'homme en tant que membre de la société bourgeoise (...), c'est-à-dire un individu séparé de la communauté, replié sur lui-même, uniquement préoccupé de son intérêt personnel et obéissant à son arbitraire privé.

C'est bien là l'image que nous offre l'Afrique démocratique où l'on parle d'égalité devant la loi. Le problème est encore grave quand nous entrons dans le troisième pilier. Où est l'Etat en Afrique où la séparation des pouvoirs est une réalité ? L'Autonomie du pouvoir législatif, judiciaire et exécutif est fictive. En interrogeant le fonctionnement de ces trois pouvoirs, on se rend compte que l'exécutif prime sur le reste. Dans nos États, le législatif n'a pas la prérogative des lois. Les projets de loi sont initiés par le législatif et déposés au parlement pour validation. Sur le plan judiciaire, c'est l'exécutif qui pilote tout. Ici encore, les arrestations pour crime d'État sont commanditées par la présidence de la république. Nos États sont les États de puissance. Un seul décide tout et tout se fait en son nom. Au lieu que « les constitutions encadrent les actions des hommes au pouvoir, [...], ce sont des hommes au pouvoir qui encadrent la constitution » ( J. Weattley, 2014, p. 11.)

## ***1.2 - La permissivité de la gouvernance et l'appauvrissement des populations***

Par permissivité de la gouvernance, conséquence du déclassement des normes publiques de référence, nous désignons toute direction politique ou d'exercice du pouvoir qui brille par sa tolérance excessive et abusive et qui de ce fait manque d'efficacité et de légitimité. Chacun se comporte comme il veut et fait ce que lui autorise sa volonté et sa force comme dans l'Etat de nature de Thomas Hobbes. Puis qu'il n'y a pas de limite, pas de références éthico-normatives, l'espace public est ouvert à toutes formes de pratiques, même les plus absurdes à savoir la vente et l'achat des services publics. Le législateur se sert du pouvoir que lui accordent les normes publiques de référence pour satisfaire ses propres intérêts et ceux de sa famille au détriment de l'intérêt général. Comme le signale fort à propos A. Mbomé ( 2017, p. 225.).

(...) quand même les dirigeants ont été démocratiquement élus, on observe qu'une fois au pouvoir, leur action au lieu de concorder avec les attentes des populations (...), servent plutôt leurs intérêts égoïstes, procédant par-là même à la redistribution des inégalités, de la violence.

La permissivité de la gouvernance relève de la faiblesse ou de la médiocrité politique de l'Etat. Il y a crise de la gouvernance mais aussi et surtout crise de l'Etat de droit. Les agents publics et les fonctionnaires se livrent à la corruption et au brigandage des services publics. Les postes de service public deviennent des lieux de marchandage où tout s'achète. On ne nomme plus les gens par leur mérite. La nomination porte la marque de l'ethnie, des loges ou simplement de l'argent. On connaît dans l'univers administratif le coût d'un poste de chef de

bureau, de service, de sous-directeur, de Directeur, de Ministre ou de Directeur Général des sociétés publiques. Dans cet univers marqué par l'éthylisme et cynisme politique L. Ayissi (2009, p. 27) évoque « l'esprit de négoce qui hante les salles de classe, les hôpitaux, les prétoires, les postes de gendarmerie, les commissariats de police, les prisons, les services fiscaux ou domaniaux *etc* ». Par tout et aux yeux de tous, même quand on continue de chercher les preuves des détournements des fonds publics, c'est la « location du service public selon un mode opératoire tout à fait transgressif par rapport au principe de gratuité qui le régit en droit » précise encore ce philosophe.

L'univers de la gouvernance des Etas africains, en panne de rationalité politique et d'éthique républicaine, est constitué de prédateurs sociaux qui transforment l'Etat en un lieu de prédation où, affirme-t-on cyniquement, « la chèvre broute là où elle est attachée ». Parmi les prédateurs, Lucien Ayissi mentionnent les asticots sociaux, les charognards, et les vautours. Il faut le relever une fois de plus pour comprendre le niveau de cynisme et de perversion qui caractérise l'Etat démocratique africain trois décennies après La Baule.

Pour les prédateurs sociaux, affirme L. Ayissi (2011, P, 20) l'Etat n'est qu'une proie dont ils croient devoir politiquement s'approprier l'être dans un conflit ontologique où l'être de soi ne croit pouvoir survivre à l'adversité du temps qu'en aliénant celui de l'Etat. En voulant produire la meilleure réponse au problème métaphysique de leur conatus, les prédateurs sociaux se représentent l'Etat comme la proie par excellence dont il faut consommer les parties les plus intéressantes, après avoir effectivement assuré sa mort politique.

On le voit, la « rationalité prédatrice » a pour corollaire la

mort ou la crise de l'Etat de droit. Comme on peut le constater dans le mode de fonctionnement des prédateurs sociaux et des asticots de la république : « il faut bien que l'Etat cesse d'exister en tant que tel pour qu'une telle prédation ait lieu ... » (L. Ayissi 2011, p. 20.). Là où l'Etat existe, il est automatiquement un Etat de droit. Or, c'est ce droit que la rationalité prédatrice aliène par l'instauration du règne zoologique. Lorsque les prédateurs se battent pour satisfaire leurs préférences appétitives, l'Etat prend la forme d'une jungle, l'« Etat de nature » sous la formulation du philosophe anglais Thomas Hobbes. Ici, les « normes publiques de référence » n'existent plus, chacun a autant de droit qu'il en a de force, de volonté et de puissance. Cette force et cette puissance s'expliquent par la position que le prédateur occupe dans la société.

La conséquence de la permissivité de la gouvernance et le déclassement des normes de référence c'est l'appauvrissement de l'Etat au profit des individus. Alors que les populations manquent du strict minimum, les individus s'enrichissent. Pendant ce temps, les salles de classe maquent de craie et de tables bancs ; les universités manquent de bibliothèques et de laboratoires, les hôpitaux agonisent au point de devenir des mouirois. Comme le montre F. Eboussi Boulaga (1999, p. 16 ), les nids de poules sur nos routes participent de notre exception culturelle au point d'en faire l'éloge. Les édifices publics sont dans un état d'insalubrité à nulle autre pareille.

C'est le lieu de le dire. La démocratie procédurale, formelle ou électorale n'a pas tenu ses promesses, les dividendes se fond de plus en plus rares. Nos pays, depuis les années 90 deviennent des machines de production de la misère et de la pauvreté. La démocratie, au fil des ans, constitue une source de distraction de nos maigres ressources comme le montre le journaliste camerounais Alain Foka dans ses chroniques, « le narratif africain », diffusé dans sa chène *Youtube* et ses multiples plateformes. Comment comprendre qu'après plus de 40 ans de

pouvoir, le Cameroun, compte sur les importations des produits de premières nécessités pour la survie des populations, alors que les appels du peuple fusent de tous les coins du pays à la veille de chaque élection présidentielle ? F. Eboussi Boulaga (1999, p. 53) a vu juste, « les peuples ont les gouvernements qu'ils méritent ». Mais le moment arrivent où les vraies questions surgissent. C'est ce que nous percevons au Sahel et au Gabon avec les coups d'Etat populaires et sans effusion de sang.

## **2 – La légitimation des coups d'État au Sahel et au Gabon**

Le peuple africain a soif de changement. Il réclame aujourd'hui plus de justice, d'équité, la considération et la reconnaissance. La nouvelle vague des coups d'État ouvre l'espoir d'un changement, il s'agit d'une « fenêtre d'opportunité – un changement décisif dans le paysage politique qui crée une ouverture pour soutenir les volontés politiques locales viables » (Office of transition initiative, 2022).

### ***2.1 – Les arguments politiques et stratégiques***

Les récents coups d'État en Afrique, notamment au Mali, Burkina Faso, Niger et au Gabon, interviennent à un moment charnière de l'histoire. Les populations africaines, longtemps en marge de la gestion des affaires publiques, s'intéressent de plus en plus à ce qui se passe sur son sol. Comment l'Afrique est-elle gérée, qu'est-ce qui justifie son sous-développement et son retard sur les autres continents ? Ces interrogations deviennent plus présentes puisqu'on sait, la montée d'une nouvelle classe d'intellectuels panafricains aidant, la valeur réelle du continent noir en termes de ressources. Ici les chiffres sont connus de tous: l'Afrique représente 40 % des réserves d'or, 30 % des réserves de minerais du sous-sol et 12 % de réserves de pétrole ; 33% des réserves de diamants ; 80% des réserves de Coltan; 60% des réserves de Colbalt ; 55% des réserves en Uranium *etc.* Avec

toutes ces richesses, le continent noir est le plus pauvre de la terre.

De plus en plus, on se rend compte que les difficultés de l’Afrique en générale et des pays du Sahel en particulier, sont consubstantielles aux relations incestueuses avec l’ancien colonisateur. C’est elle, la France, pour avoir la main mise sur les matières premières et la monnaie, qui installe et soutient les dictatures compradores au pouvoir au nom de la démocratie électorale, des droits de l’homme et de la justice sociale. Le sentiment anti-français s’inscrit dans le cadre du rejet de toute forme de condescendance démagogique et de paternalisme. Les populations africaines, plus soucieuses de leur affirmation dans le monde, militent de plus en plus pour la reconnaissance des exactions commises par la France sur le sol africain par elle-même et souhaitent fondamentalement passer à une autre forme de partenariat.

L’une des conclusions, certainement celle la moins attendue, de la rencontre de Montpellier entre la France et la jeunesse africaine (2021), est le refus de toutes formes d’injustice et de paternalisme. La jeune burkinabée, Raïmouende Elda kouama, est entrée dans l’histoire avec des mots pleins d’audace, un discours plein de sagesse et surtout « sans filtre » devant et en face d’Emmanuel Macron. Nous avons reconnu en elle la voix/voie d’une volonté de faire les choses autrement, c’est-à-dire plus de justice, plus d’équité, plus de respect, sans duperie, sans condescendance, mais plus d’égalité et de reconnaissance mutuelle. Voici comment la fille des hommes intègres plante le décor :

Mon interpellation sera celle de la vérité, de la sincérité et de la franchise, sans filtre monsieur le président. Le point va s’articuler autour de tous ces imaginaires. Et s’il s’agit de parler de ces imaginaires, ces concepts faux, incompatibles à la réalité de nos

peuples, il faudra surtout parler de vocabulaire dépassé, inadapté, dévalorisant, qui résident encore dans vos discours, dans celui de vos institutions, lorsque vous vous adressez à l’Afrique, lorsque vous levez des fonds pour aider l’Afrique. (R. E. Koama, [https. Faso 7. Com. Infos](https://faso7.com/infos), 2021)

Et puis, elle va monter en puissance pour s’attaquer au fond du problème à savoir la nature et le contenu de la relation France Afrique depuis plus d’un siècle. Siècle de duperies, de condescende, de mensonge, de négation de l’homme africain, de son instrumentalisation, et de tueries orchestrées : Patrice Eméry Lumumba au Congo (1961), Um Nyombé au Cameroun (1958), Thomas Sankara au Burkina-Faso (1987), Mohamed El Kadaffi en Lybie (2011), Idris Itno Deby au Tchad (2020) *etc.*, Voilà le contenu de la relation France – Afrique, un contenu, sale, provoquant, donc irrecevable. Un contenu nauséabond qu’il faut impérativement reconnaître et curé pour un avenir serein, transparent et en commun. Ecoutons R. E. Kouama ( [https. Faso 7. Com. Infos](https://faso7.com/infos), 2021), une fois de plus :

Si la relation entre la France et les pays d’Afrique était une marmite, sachez qu’elle est très sale cette marmite. Elle est sale de reconnaissance légère. Elle est sale des exactions commises. Elle est sale de corruption. Elle est sale de non transparences. Elle est sale de vocabulaires dévalorisants. Monsieur le Président si vous refusez de la laver, si vous voulez préparer quand même la dedans, je ne mangerai pas, nous ne mangerons pas, l’Afrique ne mangera plus. Le repas sera prêt, vous serez le seul à la table sans appétit.

La misère de l’Afrique dont on parle tant trouve sa

justification dans la mauvaise qualité des rapports que ce continent entretient avec l'Occident impérialiste. Si les coups d'Etat sont salués et se justifient par leur onction populaire, ce qui est bien entendu constitutionnellement incompréhensible, c'est parce qu'ils expriment la volonté populaire de voir l'Afrique sortir des griffes de l'impérialisme occidental. Les pays occidentaux, à leur tête la France, doivent libérer l'Afrique avec leur bases militaires, laisser les africains prendre leur destin en main avec les partenaires librement choisis, qu'ils s'appellent « Russie, Irlande, Turquies, Coré du Nord ... » précise le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique Burkinabé, M. Bassoulma Bazié, dans son discours à la 78<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies le 23 septembre 2023.

## *2.2. – Les arguments socio-économiques et sécuritaires*

Au-delà des aspects géopolitiques liés à la relation France-Afrique et particulièrement les pays du Sahel, il faut reconnaître aujourd'hui que les populations de ces Etats connaissent une pauvreté de grande ampleur. Victime du réchauffement climatique et de l'insécurité, plus de 90% de la population vit avec moins de deux dollars par jour. L'indice du développement humain de 2020 (IDH) classe ces pays parmi les derniers du monde. Pour justifier leur coup de force, les nouveaux hommes forts ont mis un point d'honneur sur la précarité effective des populations. Et au-delà des conditions climatiques difficiles, le changement climatique aidant, la misère de la population se justifie par la médiocrité politique et la permissivité de l'Etats qui donne libre cours à la corruption, au détournement des fonds publics, la gabegie et le népotisme. Avec des autorités, souvent mal élues et peu populaires, « une situation sécuritaire instable et un développement économique qui stagne, les putschistes ont pu s'appuyer sur un terreau fertile, celui d'un mécontentement social ». Au Mali, au Burkina Faso, comme au Niger et au Gabon, les nouveaux hommes forts ont

mobilisé les mêmes arguments pour justifier leur action : Corruption, pauvreté et misère des populations, tribalisme, médiocrité de la gouvernance et la montée en puissance des groupes armés.

Sur le plan sécuritaire, il ne fait point de doute, les gouvernements en place, dans le cas des Etats du Sahel se sont montrés impuissants face aux djihadistes. Malgré l'accompagnement de la France et d'autres partenaires stratégiques, notamment avec Servale, Barkanne, G5 Sahel, les terroristes ont davantage occupés du terrain rendant pour ainsi la vie des populations difficile avec de nombreux déplacement. Ce sont d'ailleurs les populations, elles-mêmes, de plus en plus attentives à ce qui se passe dans leur pays qui s'interrogent sur le sens effectif de la lutte contre le terrorisme. Le constat est claire et sans ambages. Avec un matériel de plus en plus sophistiqué : les drones, les avions de chasse, les caméras à longue portée, les militaires de Barkanne ne voient pas les terroristes, et préfèrent justifier leur impuissance (complicité ?) par le contenu de leur agenda. En situation d'attaque réelle, d'agression des populations, on vous dira que le rôle des bases militaires n'est pas de combattre mais de « s'interposer ». Et, depuis qu'elles s'interposent, 10 ans après, on se rend malheureusement compte, que l'ennemi prend de plus en plus des gallons et devient de plus en plus menaçant. L'argument sécuritaire devient ainsi du pain béni pour des populations qui se reconnaissent dans la situation décrite. Ce constat, du journal *Le Monde* est éclairant :

Certes, les conflits augmentent et font le lit du terrorisme. L'année dernière, la région qui s'étend de la Mauritanie jusqu'au Tchad en traversant le Mali, Niger et le Burkina Faso a connu plus de 1000 évènements violents qui ont couté la vie à près de

8000 personnes et contraint plus de 1.5 million de personnes à fuir.

Cette situation se produit devant la présence des bases militaires étrangères et surtout l'impuissance de l'État et une armée nationale sans équipement et contraint d'être sous des ordres. Au niveau de la gouvernance et de la lutte contre la pauvreté. Les Etats du Sahel et le Gabon remplissent toutes les catégories de la permissivité de la gouvernance et de la médiocrité politique. Ici, les autorités, dans la plus part des cas mal élus, même si la mère patrie leur reconnaît une légalité démocratique, règne sans partage. Au Mali, Burkina Faso, comme au Niger et au Gabon, l'Etat de droit est une vue de l'esprit. Au quotidien, c'est le déclassement constant des normes publiques de référence qui accompagne la vie politique et économique. Les autorités ne répondent pas devant la constitution, source de la légalité républicaine, ni devant le peuple. Ce qui compte, c'est leur rapport avec l'arrière garde impérialiste, qui entend être nourrit par des multiples contrats, le plus souvent au détriment des populations. Ce qui compte pour la France, dans le cas du Niger, ce n'est pas le bien-être des populations, mais l'exploitation au franc symbolique de l'uranium de ce pays par AREVA.

Outre les rapports incestueux avec la France, qui, sur la base de la corruption et de l'intimidation, exploite gratuitement les ressources de ces pays, les hommes et les femmes à leur tête se soucient de plus en plus de leurs préférences appétitives, celles de leurs amis et de leur famille. Partout règne la corruption, les détournements des fonds publics, le tribalisme d'Etat, la gabegie et le népotisme. Sans une réelle vision politique et économique, les Etats du Sahel, avec « un potentiel de développement immense », connaissent une extrême pauvreté et des inégalités fortes. Ici, la « vie de million de

personnes (est) plus dures et plus courte ». Ce qui s'impose à l'analyse d'après le journal *Le Monde* :

Avec une moyenne de 6,4 enfants par femme et une population qui devrait plus que doubler d'ici à 2050, dont la moitié aura moins de 15 ans, la croissance économique reste insuffisante pour offrir une éducation adaptée, fournir des emplois pour tous, des services publics de qualité et améliorer le quotidien des sahéliens

Le lien commun des pays du Sahel c'est l'extrême pauvreté des populations et la précarité des conditions de vie. 80% de personne vivent avec moins 1,90 dollar par jour et travaillent dans l'agriculture, elle-même, menacée par le changement climatique. Selon les chiffres de la Banque mondiale, plus de 11 millions de Sahéliens sont menacés par la famine et 40% des enfants de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance. Dans le vaste ensemble sahélien, la situation du Niger, semble plus complexe qu'inquiétante. C'est l'un des pays les plus pauvres de la planète et occupe la dernière place du classement de l'Indice de Développement Humain (IDH) 2020 : 189/189.

### **3 – L'espoir d'un nouvel ordre politique et économique**

La préoccupation de fond aujourd'hui se rapporte à l'avenir. Comment envisager le Mali, le Burkina-Faso, le Niger et le Gabon demain et après-demain. Malgré l'enthousiasme des populations, ces pays sont devenus sensibles et davantage vulnérables. Comment parvenir à un idéal commun inclusif ?

### ***3.1 – Réinvention du jeu politique sur le fondement d'une démocratie populaire***

Réinventer le jeu démocratique en Afrique aujourd'hui, et particulièrement au Sahel et au Gabon, c'est trouver et mettre en place une rationalité politique consensuelle inclusive qui intègre toutes les parties. La démocratie électorale, qui brille par les taux d'abstention démesurés et assure la gestion de la communauté par une minorité, s'est montrée inopérante. Voici des chiffres qui interpellent notre conscience relativement aux dernières élections au Mali (2018), grille d'analyse métaphorique, la situation pouvant se vérifier dans les autres pays. Pour une population de 21.903.983 habitants, le fichier électoral affiche 8000462 inscrits, 3416218 personnes vont effectivement prendre part au vote au premier tour. Le président sortant s'en sort avec 1331132 voix, soit 41.70% de suffrages exprimés. Au deuxième tour, 2753698 personnes prennent part au vote. Le président s'en sort avec 1791326 voix, soit 67.16% de suffrages exprimés. Dans le fond, le président Ibrahim Boubacar Keita est élu par 8,17 % de sa population. On s'aperçoit que prêt de 90 % de la population est hors du jeu politique. Faut-il au nom de la démocratie ignorer l'existence de cette masse ?

Dans le fond, si l'on s'en tient aux chiffres, l'on se rend compte que ceux qui nous dirigent au nom de la démocratie électorale sont illégitimes. Sur le plan juridique, prenant le cas du Mali, notre métaphore théorique opérationnelle, 8% de la population ne peut pas se prévaloir le droit de légiférer au nom de tous. Le défi comme le montre Mbog Bassong (2016), est de repenser et de réactualiser la démocratie dans le contexte africain. On ne peut pas espérer créer un Etat stable et prospère dans le contexte de marginalisation et d'exclusion d'une partie de la population. Ce qui faut remettre en question pour le bonheur des populations africaines, c'est précisément ce droit

positif, hérité de « l'Occident anthropologiquement conquérant », qui, sous l'éclairage savant de Mbog Bassong (2016, p. 39),

(...) ne s'en tient plus à l'autonomie des clans et aux vertus consensuelles de la palabre africaine qui permettait de conjurer, autant que faire se peut, la violence institutionnelle et la contrainte physique au profit de la médiation socio-cosmique, du consensus social, mais aussi des valeurs d'entraide, de partage et de pacification de l'existence.

Ce qui faut rechercher aujourd'hui, et c'est un impératif catégorique, comme le signale une fois de plus Mbog Bassong (2016, p. 40), c'est « la participation de tous et de chacun à la vie communautaire, à la sécurité et à la prospérité collective ». On ne peut pas atteindre cet objectif en nous appuyant sur la démocratie procédurale fondée sur le droit positif euro-chrétien. Il faut le dire avec force, le modèle démocratique occidental cartésien, sur la base des revendications populaires (les gilets jaune en France par exemple), est aujourd'hui dépassé. Comment on fait en Afrique pour se servir d'un paradigme qui ne fait pas ces preuves là où il a été conçu ? La démocratie, telle qu'elle est mise en œuvre et instrumentalisée par l'Occident, plus soucieuse de la protection de ses intérêts en Afrique, est source d'incohérence, de désordre, d'injustice et d'instabilité. Elle porte en elle-même les motifs de passer à autre chose. Sur le sol africain, l'Etat, qui justifie le monopole de la violence légitime (Max Weber), domine par la force et la contrainte (Machiavel) et du capital (Marx) n'a pas d'avenir. Il faut dès lors comprendre le sens de cette orientation de F. Mitterrand (1990) : « A vous peuples libres, à vous Etat souverains que je respecte, de choisir votre voie, d'en déterminer les étapes et l'allure ».

Il faut refaire le jeu politique en Afrique sur la base de l'idéal juridique africain. Il ne faut jamais le perdre de vue, les communautés africaines ont vécu dans la paix et la stabilité durant des millénaires. C'est étonnant de voir, aujourd'hui, affirme Mbog Bassong (2016, p. 47), que

(...) les opérateurs juridiques africains ignorent le droit traditionnel sur lequel se sont édifiés les grands empires de l'Égypte pharaonique (Antiquité), du Ghana, du Mali ou du Songhay (Moyen-Age), sans oublier les royaumes récents, toujours vivants et présents dans l'Afrique moderne. Le royaume akan, bamiléké, luba, ashanti, dogon, mossi, *etc.*

Il faut, par une révolution politique iconoclaste et pour la stabilité de nos pays fragilisés par la précarité des populations, oser reproduire ce que nos ancêtres, ont inventé et expérimenté durant des millénaires. Si on se réfère à l'histoire, ce n'est pas le Mali, le pays des droits de l'homme avec la charte Mandé (1236), qui doit briller par son instabilité politique et sa précarité économique. Avec un minimum de bon sens, ceux qui dirigent ce pays doivent se poser la question, ET SI NOS ANCÊTRES NOUS REGARDAIENT ? Les peuples africains doivent se donner l'ambition de savoir-être-ensemble, vivre-ensemble, et diriger leur pays ensemble. Le défi ici est celui de la gestion de la complexité et des différences. Sur la base de l'éthique de « la palabre africaine » nous pouvons expérimenter la possibilité d'une démocratie communautaire. Les Etats africains, multi-ethniques, ne peuvent pas valablement être dirigés par un individu qui détient tous les pouvoirs. La démocratie communautaire ou la « communocratie », gouvernement des communautés par les communautés et pour la communauté,

suppose le règne des notables avec droit de veto. Un pays comme le Mali, avec ses six régions, doit avoir à sa tête six notables avec des prérogatives administratives égales dans un système décentralisé. Dans cette perspective, « la troisième voie » expérimentée par le guide libyen (M. E. Kadhafi, 2017) peut être inspirante.

### ***3.2. – Assainissement des mœurs économiques de gestion publique***

L'Etat au sud du Sahara se caractérise par l'inadéquation entre les droits civils et politiques et des droits économiques, sociaux et culturels. Les progrès dans le cadre de la gestion des libertés sont trahis par le développement de la pauvreté, la misère et l'insécurité. Et à ce niveau, l'Etat semble dépassé, et de ce fait, obligé de recourir à la violence pour imposer l'ordre.

Cette méthode, en désaccord, « là où, précisément, le modèle juridique et politique africain a pacifié l'existence, puis favoriser la diplomatie, l'échange, le dialogue, la complémentarité, la participation, la prospérité et le bonheur de tous » précise Mbog Bassong (2016, p. 41), ne marche pas. L'Etat africain, pour persévérer dans son être, doit s'ouvrir aux peuples et l'écouter. Il faut laisser au peuple, qui se bat pour sa survie, le droit d'exprimer ses problèmes. La brutalité, la contrainte, les menaces, encore moins l'exclusion ne donnera pas de l'eau aux populations ou leur procurer les soins médicaux convenables. A y voir de près, dans le cadre de sa longue expérience avec son environnement, les populations du Sahel, soutenues et bien encadrées, ont des solutions à leurs problèmes. Ceci est valable sur le plan sécuritaire et agricole.

En plus, le problème le plus sérieux de nos Etats, comme le montre L. Ayissi (2007, 2009, 2011), est celui de la médiocrité de la gouvernance avec pour conséquence la floraison de « la rationalité prédatrice », qui, elle-même, entraîne la misère et la pauvreté des populations. Nos Etats sont pris en otage par des

prédateurs qui n'ont pour seule ambition que la satisfaction de leurs préférences appétitives. Les multiples contrats qu'ils approuvent pour l'exploitation des richesses du sous-sol, des projets qui n'arrivent pas à leur terme (les éléphants blancs), la gabegie et le népotisme, ne favorisent pas l'épanouissement de l'Etat et des populations. Dans les pays du Sahel, on peut s'interroger sur la plus-value qu'apporte l'exploitation de l'or, l'uranium, le manganèse, le cobalt *etc.* Les révélations faites sur l'exploitation de l'Uranium au Niger, sont simplement écœurantes. Nous pouvons dire la même chose avec l'exploitation du pétrole, du bois, du manganèse, *etc.* au Gabon. En prenant en compte le potentiel de nos Etats en termes de ressources, nous pensons que la pauvreté des populations s'explique par le déficit de gestion ou la mal gouvernance.

Une transition politique sérieuse en Afrique aujourd'hui passe par la mise en question de la gestion de nos ressources. Le peuple africain et particulièrement la jeunesse est de plus en plus édifiée sur le potentiel réel de l'Afrique en terme de richesse. On sait aujourd'hui que nos anciens Chefs d'Etat ont signé des conventions, des contrats d'exploitation défavorable à l'épanouissement des populations. Par exemple, le Gabon gagne moins de 50 % de l'exploitation de son pétrole depuis 1950 par la Société des Pétroles d'Afrique Equatoriale Française, SPAFE (26 Février 1960), ELF SPAFE, ELF GABON (18, juillet 1973), Total Gabon (18 septembre 2003), TotalEnergie EP Gabon (25 novembre 2021) ; le Niger gagne 20% de l'exploitation de son Uranium par AREVA. C'est le même scénario pour les autres minerais : manganèse, fer, or, lithium, *etc.* Aujourd'hui, l'Afrique doit avoir le courage de rouvrir le contentieux juridique sur les contrats inégaux qui lient les Etats aux multiples firmes internationales. Le hold-up juridique malsain, qui remonte à l'époque coloniale, doit prendre fin. Et ceux qui ont la prétention de l'entretenir seront éjectés.

En fin, l’Afrique a besoin des dirigeants qui se soucient de leur population. Au lieu d’entretenir les réseaux (France-Afrique) pour s’éterniser au pouvoir, il serait judicieux de prendre en charge les populations, source de la légitimité et de la légalité dans le contexte du droit traditionnel africain. Un chef qui ne répond pas aux besoins de la population doit être éjecté ou contraint au suicide. Nous sommes toujours « impressionnés par la portée éthique du statut juridique du roi, considéré comme un « captif » dans la pensée juridique africaine » (Mbog Bassong, 2016, p. 221). C’est le chef, soucieux de l’équilibre et de la cohérence qu’impose *Maât*, Justice-Vérité, qui est le premier à tirer des conséquences de son incompétence. Lisons un initié qui a assumé les fonctions de roi dans l’ouvrage de Nkoh Bisseck (Texte inédit, p. 12.), cité par Mbog Bassong (2016, p. 222).

Le pouvoir doit d’abord être bon, c’est-à-dire conforme aux normes fondamentales du bon ordre (*Maât*, Justice-Vérité). Il peut alors changer de titulaires en demeurant le même. En cas de crise ou d’insuffisance notoire, l’hérarque en place doit le premier, en tirer les conclusions, sans qu’il paraisse avoir été victime d’un coup d’Etat de la part d’éventuels prétendants à ses fonctions.

Ce dont l’Afrique a besoin aujourd’hui, ce ne sont pas des présidents « démocratiquement élus » comme le souhaite Emmanuel Macron à propos du cas du Niger. Mais des chefs qui rêvent et sont habiter par l’éthique de l’autre homme. Cela ne peut d’ailleurs en être autrement puisque celui qui entretient le rêve puéril d’habiter seul le paradis ne sait pas que le bonheur authentique n’est jamais exclusif. L’horizon des transitions politiques en cours sur le continent noir ne doit pas avoir pour adjectif le retour à l’ordre constitutionnel par l’organisation des

élections démocratiques. Le moment est venu de repenser la forme de l'Etat, les objectifs de la gouvernance qui ne saurait être autre chose que le bien-être des populations en terme « d'auto accomplissement de soi-humain » pour reprendre une expression de Njoh Mouelle (2011, p. 85)

## **Conclusion**

Cette réflexion portait sur la crise de l'Etat de droit et ses conséquences socio-économiques. Son objectif était d'établir une grille de lecture des transitions politiques en cours sur le sol africain. De notoriété publique internationale, les récents coups d'Etat qui ont eu lieu au Mali, au Burkina Faso, au Niger et au Gabon ont connu une adhésion populaire rarement égalable. C'est à juste titre qu'on pourrait parler de coups d'Etat démocratique pour faire référence à leur acceptation par le peuple. Cette légitimation de l'illégalité constitutionnelle se justifie par la médiocrité de la gouvernance et son impact sur la situation socio-économique des peuples. A partir du moment où l'Etat ne répond plus aux attentes des populations, il va de soi que sa légitimité peut être mise en cause par n'importe quel diable, furent-ils des juntes militaires. Tout le monde le sait, les conditions de vie dans les Etats du Sahel sont difficiles avec la montée en puissance du terrorisme djihadiste. Les gouvernements de ces pays, furent-ils démocratiquement élus, semblent ne pas être à la hauteur de la situation. Et plus grave, il y a toujours une poignée d'individus qui jouit de tous les privilèges, alors que les populations manquent du minimum vital. Ce qui faut retenir aujourd'hui est que le peuple africain, à partir de ce qui se passe en Afrique de l'ouest (le sahel), devient de plus en plus soucieux de son accompagnement par l'Etat. Dans ce sens, il devient impératif de réconcilier la démocratie procédurale (formelle) et la démocratie substantielle (réel). Elle doit cesser d'être une « case vide ». A l'absence des droits

économiques, sociaux et culturels, les droits civils et politiques perdent toute leur valeur.

## Références bibliographiques

**Ayissi Lucien**, 2007, *Corruption et pauvreté*, Paris, L'Harmattan, Paris.

**Ayissi Lucien**, 2008, *Corruption et Gouvernance*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, L'Harmattan.

**Ayissi Lucien**, 2009, *Gouvernance camerounaise et lutte contre la pauvreté. Interpellations éthiques et propositions politiques*, Paris, L'Harmattan.

**Ayissi Lucien**, 2011, *Rationalité prédatrice et crise de l'État de droit*, L'Harmattan, Paris.

**Eboussi Boulaga**, 1999, *Lignes de Résistance*, Yaoundé, Clé.

IDEA International, 2017, « Trois décennies de transition politique en Afrique : quels dividendes pour les citoyens. Rapport du dialogue régional de Cotonou, 10-11 Novembre 2017 ». <http://www.idea.int>.

**Kadhafi Mouammar El**, 2017, *Le livre vert*, Paris, Hadès Éditions.

**Karl Max**, 1968, *La question juive*, traduction J. M. Palmier, Éditions UGE, « 10/18 ».

**Loada Augustin et Weatley Jonathan**, 2014, *Transitions démocratiques en Afrique de l'ouest. Processus constitutionnels, société civile et institutions démocratiques*, Paris, L'Harmattan.

**Mbog Bassong**, 2016, *La théorie du droit en Afrique. Concept, objet, méthode et portée*, Paris, MeduNeter.

**Mbomé Alexandre**, 2017, « Gouvernance contemporaine et théorie spinoziste de l'Etat », dans *Cahiers critique de philosophie* », 2017/1 (n°17), pp. 225-243.

**Platon**, 1966, *La république*, Livre I, Traduction R. Baccou, Paris, Éditions Garnier Frère.